



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2016-704-321 ET R-2016-111

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 9 février 2016:

R-2016-704-321 intitulé «RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 AUX FINS D'AJOUTER LA DESTINATION 'ÉTABLISSEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS' DANS LES ZONES K-1a, K-1b ET K-1c», et

R-2016-111 intitulé «RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT R-2016-105 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION OU LE REMPLACEMENT DE CONDUITES PRINCIPALES D'ÉGOUTS ET D'EAU POTABLE SUR PLUSIEURS RUES»,

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 17 février 2016

SOPHIE VALOIS, Greffière